

ARRÊTÉ

Le Ministre de la Culture,

VU la loi modifiée du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret modifié du 18 mars 1924 déterminant les conditions de son application;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques du 6 décembre 1982;

ARRÊTÉ :

Article 1er - Les objets mobiliers ci-après désignés sont classés parmi les Monuments Historiques :

V E N D E E**LE BERNARD - église**

- Maître-autel (à l'exception des deux statues), bois sculpté peint, retable et sa toile la Mort de saint Martin de Tours, pierre sculptée polychrome, début du XVIIIe S.
- Deux autels latéraux, granit, leurs retables (à l'exception des toiles), pierre sculptée polychrome, début du XVIIIe S.
- Deux autels latéraux des croisillons nord et sud, granit, leurs retables, pierre sculptée polychrome, début du XVIIIe S. Vierge à l'Enfant assise avec le Rosaire, statue, pierre, par Renaud, vers 1880

LUCON - cathédrale

- Vierge à l'Enfant remettant le Rosaire à saint Dominique et sainte Catherine de Sienne, toile, XVIIIe S.
(provient de l'ancienne église de Saint-Mathurin)
- Stalles et boiseries du chœur, chêne sculpté, par Johann-Sébastien Leysner, Angers, 1770
- Boiserie du siège épiscopal, chêne sculpté, par Johann-Sébastien Leysner, Angers, 1770
- Autel de saint Jean-Baptiste, retable et sa toile le Baptême du Christ, marbre, pierre sculpté peinte, 1770
- Autel de saint Roch, retable et sa toile saint Roch soigné par l'Ange, marbre, pierre sculptée peinte, 1770

- Autel du Sacré-Coeur, marbre, gradins et tabernacle, bois sculpté peint et doré, retable (à l'exception de la toile), pierre sculptée, 1770
- Crédence, bois sculpté et doré, dessus marbre, XVIIIe S.

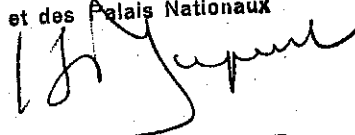
SAINT-PIERRE LE VIEUX - église Saint-Pierre

- Dalle funéraire avec inscription et effigie gravée de Frère Jean, pierre calcaire, 1302

Article 2 - Le présent arrêté sera notifié au Préfet Commissaire de la République de la Vendée, aux Maires des communes intéressées et aux affectataires qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 30 DEC. 1982

Pour le Ministre et par délégation
L'Administrateur Civil
chargé de la Sous-Direction
des Monuments Historiques
et des Palais Nationaux


Jean-Sébastien DUPUIT